

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°6688

Direction Territoriale de Paris

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société CADOUX SARL, dont le siège social est situé à VAUCRESSON (92), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés ANONYME sous le numéro SIREN 481264372, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 6688 le 26/01/2026, portant sur la dépendance du domaine public située à port de Sèvres, sur la commune de SEVRES (92)., destinée au stationnement d'un bateau à passagers.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L 2122-1-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, justifié par les conditions d'occupation particulières sur le port en raison de travaux d'ampleur en dégradant substantiellement l'accès et l'exploitation.

Description de la dépendance : plan d'eau de 48 m² assorti d'un linéaire de quai de 12m et d'un terre-plein de 18 m² située au port de Sèvres sur la commune de Sèvres 92310.

Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/01/2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°6688 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Département des Relations Contractuelles – Tel : 01.40.58.29.84 – adresse courriel : secretariat.drc@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.